



Saint Germain de la Grange **INFO**

**JUILLET
2026**

L'éditorial

Bertrand Hauet, maire

Chères Saint-Germanoises, Chers Saint-Germanois,

Le 15 mars dernier, vous avez confié à une nouvelle équipe municipale la responsabilité de conduire notre commune pour les six années à venir. Cette équipe, qui associe expérience et renouveau, mesure pleinement la confiance que vous lui avez accordée. Ce résultat s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis plusieurs années, tout en ouvrant une nouvelle étape pour notre commune.

Dès son installation, cette nouvelle équipe municipale s'est très rapidement mise au service de notre village, pleinement consciente des enjeux qui attendent les élus locaux pour ce nouveau mandat. Si les précédents mandats n'ont pas été les plus faciles, celui qui s'ouvre exigera encore davantage d'engagement, de courage et de pugnacité pour relever les nombreux défis qui nous attendent : transition écologique, adaptation de nos infrastructures et de nos services aux évolutions de la société, préservation de nos espaces naturels et de notre cadre de

vie, sans compter les contraintes économiques qui pèsent sur les collectivités, dans un contexte marqué par des financements publics toujours plus incertains et l'absence d'un État fort, un État qu'il nous faudra souvent soutenir davantage qu'il ne pourra nous soutenir.

Pour répondre à ces défis, il nous faudra repenser nos modes d'action en privilégiant la solidarité et la coopération entre collectivités. À l'échelle de notre communauté de communes Cœur d'Yvelines, une nouvelle gouvernance s'est mise en place avec la volonté de renforcer les coopérations entre les communes, de mutualiser davantage nos moyens et d'apporter des réponses toujours plus efficaces aux attentes des habitants. C'est ensemble que nous serons plus forts pour préparer l'avenir de notre territoire.

Avant de vous souhaiter un bel été, je voudrais revenir sur les dernières semaines, particulièrement éprouvantes pour notre commune. Les canicules exceptionnelles et l'épisode de grêle qui ont durement

frappé notre village ont rappelé combien nous étions vulnérables face aux événements climatiques. Heureusement, au-delà des dégâts matériels, un formidable élan de solidarité s'est spontanément manifesté entre voisins, bénévoles, élus et agents communaux. Je tiens à remercier très sincèrement toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur aide.

Les mois qui viennent seront consacrés à poursuivre les projets engagés, à préparer ceux de demain et à continuer de faire de Saint-Germain de la Grange un village où il fait bon vivre, dans un esprit de proximité, de responsabilité et de dialogue.

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, un bel été, propice au repos et aux moments partagés avec vos proches.

Bien à vous,

Bertrand Hauet

*Maire de Saint-Germain de la Grange
Président de la Communauté
de communes Cœur d'Yvelines*

À retenir dans ce numéro - JUILLET 2026

Votre équipe municipale, qui fait quoi pour la commune	p. 3
Des finances solides au service de notre avenir	p. 4
Des travaux qui améliorent notre cadre de vie	p. 5
Cœur d'Yvelines, ce que change la présidence	p. 6
Faunes sauvages : comprendre le rôle de la louveterie	p. 8
Trois espèces à surveiller : chenilles processionnaires, frelons "asiatiques", moustiques tigres	p. 10
Jeunes, famille, seniors : les services à connaître	p. 12
AFAC, une nouvelle dynamique au coeur du village	p. 13
2026 : Les temps forts de notre village	p. 14

Bulletin municipal - JUILLET 2026

Directeur de la publication : Bertrand HAUET

Impression : Groupe Exprim - Papier certifié 100 % PEFC

Copyrights : Mairie / 1^{re} couverture : E. Lenoir / Fredon / Associations / Pexel

Nous contacter

1 rue de la Mairie
78640 Saint-Germain de la Grange

Téléphone : 01 34 91 02 10
Courriel : mairie@sgdlg.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Mardi de 9 h à 12 h
Vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
Jeudi / Samedi / Dimanche **Fermée**



Votre équipe municipale

Qui fait quoi pour la commune ?

Élue en mars 2026, l'équipe municipale conduit les projets de Saint-Germain de la Grange et assure le fonctionnement de la commune au quotidien.



Le Conseil municipal élu en mars 2026

LE MAIRE

Bertrand Hauet coordonne l'action municipale, représente la commune et veille à la mise en œuvre des décisions.

LES ADJOINTS AU MAIRE

Aux côtés du Maire :

- Mylène Madelaine - 1^{re} adjointe
- Francis Le Goff - 2^e adjoint
- Gwenaëlle Fremyet - 3^e adjointe
- Farès Louis - 4^e adjoint

Ils suivent les grands domaines de la vie communale et pilotent les dossiers.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Ils participent aux décisions, aux travaux des commissions et à la préparation des projets.

Certains représentent également la commune au sein de syndicats et d'instances intercommunales afin de défendre les intérêts de Saint-Germain de la Grange.

DÉCIDER ET AGIR

Les décisions sont votées en Conseil municipal. Les commissions préparent les dossiers en amont avant leur présentation au Conseil municipal.

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

En haut de gauche à droite : Maxence Chaplet (suppléant), Mylène Madelaine, André Nichèle, Jacques Delepoulle, Françoise Guichard, Laurent Grad, Isabelle Söderman. **Au centre de gauche à droite :** Stéphane Pereira, Nathalie Laville, Francis Le Goff, Christelle Hamery, Bertrand Hauet (Maire), Gwenaëlle Fremyet, Jean Ghesquière, Gwenaëlle Jegu. **En bas de gauche à droite :** Eddy Rothgangl, Ilona Bourjac, Farès Louis, Laurence Ollivier (suppléante), Daniel Bojan, Marie Rodrigues.

LES COMMISSIONS

Affaires scolaires et petite enfance

Mylène Madelaine • Ilona Bourjac • Gwenaëlle Jegu • Marie Rodrigues • Eddy Rothgangl

Affaires sociales

Mylène Madelaine • Daniel Bojan • Jacques Delepoulle • Gwenaëlle Fremyet • Christelle Hamery • André Nichèle

Communication, animation et vie culturelle

Gwenaëlle Fremyet • Jacques Delepoulle • Laurent Grad • Marie Rodrigues • Eddy Rothgangl • Isabelle Söderman

Environnement et mobilité

Farès Louis • Gwenaëlle Fremyet • Eddy Rothgangl • Françoise Guichard • Nathalie Laville • Jean Ghesquière

Projets intergénérationnels

Gwenaëlle Fremyet • Mylène Madelaine • Isabelle Söderman • Christelle Hamery • Jacques Delepoulle • Marie Rodrigues • Laurent Grad

Travaux et aménagements

Francis Le Goff • Farès Louis • Jean Ghesquière • Françoise Guichard • Christelle Hamery • Stéphane Pereira

Urbanisme

Farès Louis • Jean Ghesquière • Ilona Bourjac • Nathalie Laville • Françoise Guichard • Stéphane Pereira • Eddy Rothgangl



Des finances solides au service de notre avenir

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le Compte Financier Unique (CFU) 2025 et le budget primitif 2026. Malgré un contexte économique contraint, la commune poursuit ses investissements sans augmenter les impôts locaux et sans recourir à l'emprunt.

Préparé avant les élections municipales, ce budget a été soumis à la nouvelle équipe élue en mars, qui a confirmé les orientations proposées lors de sa première séance budgétaire.

Une situation financière saine malgré un contexte contraint

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le Compte Financier Unique (CFU) remplace le compte administratif et le compte de gestion. Il offre une présentation plus lisible de la situation financière de la commune.

Malgré un contexte économique difficile, la commune conserve une situation financière saine avec un excédent global de 2,1 M€, composé de 0,9 M€ d'excédent de fonctionnement et de 1,2 M€ d'excédent d'investissement.

L'excédent global diminue de 21 % par rapport à 2024, principalement en raison de la hausse des coûts de l'énergie, de l'augmentation des charges obligatoires, des pénalités liées au déficit de logements sociaux et de la baisse des concours financiers de l'État.

La commune a néanmoins poursuivi un important programme d'investissements, notamment les travaux d'enfouissement des

réseaux et d'aménagement de voirie, financés principalement sur ses fonds propres, sans recourir à l'emprunt.

Un budget prudent pour préparer l'avenir

Le budget 2026 a été construit avec prudence afin de faire face aux incertitudes économiques actuelles. L'objectif est de maintenir un service public de qualité tout en préservant la capacité d'investissement de la commune. Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées afin de garantir les équilibres financiers.

Pas d'augmentation des impôts communaux

Fidèle à ses engagements, le Conseil municipal a décidé de maintenir les taux des impôts communaux en 2026.

Concernant la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont le taux est fixé par la Communauté de communes, la commune a proposé un taux de 5,41 %, permettant une baisse de 5,7 % par rapport à 2025.

Des tarifs municipaux maintenus pour les familles

Malgré l'augmentation continue des coûts supportés par la commune,

les tarifs des services scolaires et périscolaires resteront inchangés à la prochaine rentrée afin de préserver le pouvoir d'achat des familles.

Continuer d'investir malgré un contexte difficile

Comme de nombreuses collectivités, la commune fait face à une hausse du coût des travaux et à des financements publics plus difficiles à obtenir. Le projet d'isolation thermique du bloc centre Jules Gohard en est une illustration.

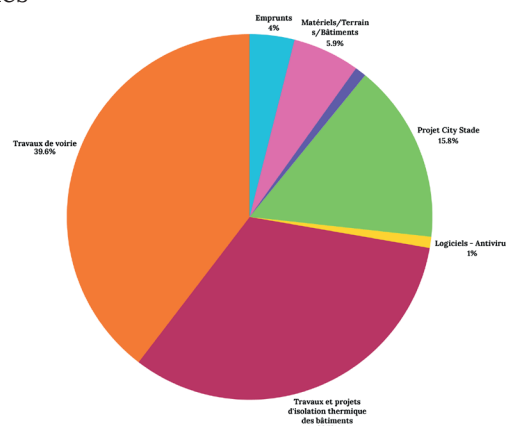
Le budget d'investissement 2026 permettra de poursuivre l'amélioration du cadre de vie, l'entretien du patrimoine communal, le renforcement des équipements publics et la préparation des projets structurants, sans recourir à l'emprunt.

Dans un contexte budgétaire exigeant, la commune poursuit une gestion responsable qui permet de préserver les équilibres financiers, de maintenir un niveau d'investissement soutenu, de ne pas augmenter les impôts communaux et de poursuivre les projets sans recourir à l'emprunt.

Dépenses d'investissement

Budget 2026

Emprunts	4 %
Matériels/Terrains/Bâtiments	6 %
Petits matériels (logiciels et mobilier)	1 %
Projet City stade	16 %
Logiciels - antivirus	1 %
Travaux et projets d'isolation thermique des bâtiments	33 %
Travaux de voirie	40 %





Des travaux qui améliorent notre cadre de vie

Au fil des mois, plusieurs chantiers ont été menés dans la commune. Qu'il s'agisse de sécuriser les déplacements, de moderniser nos équipements ou d'embellir des lieux de vie et de recueillement, ces réalisations s'inscrivent dans une même volonté : améliorer le quotidien des Saint-Germainois tout en préparant l'avenir.

Rue des Cent Arpents : un nouvel espace partagé

L'aménagement de la rue des Cent Arpents, réalisé avec la commune de Neauphle-le-Château, touche à sa fin. La création d'une voirie partagée, limitée à 20 km/h, permet de mieux concilier les déplacements des automobilistes, des piétons et des cyclistes, tout en renforçant la sécurité de chacun.

Ce chantier a également été l'occasion d'installer un éclairage public à LED, plus performant et plus économe en énergie, de mieux



Rue des Cent Arpents

gérer les eaux pluviales, d'enfouir les réseaux aériens et de mettre l'arrêt de bus aux normes d'accessibilité. Si notre demande de subvention est retenue, un nouvel abri-bus, plus moderne, viendra prochainement compléter cet aménagement.

Rues de la Mairie, des Meulantais et des Maisons Brûlées : des travaux de fond

Après les rues Racine, Molière et La Fontaine, c'est au tour des rues de la Mairie, des Meulantais et des Maisons Brûlées de bénéficier du programme triennal de réfection de la voirie.

Les travaux ont porté sur l'enfouissement des réseaux, la rénovation de la chaussée et la modernisation de l'éclairage public. Rue de la Mairie, nous en avons profité pour refaire le réseau d'eaux pluviales alimentant la mare, puis pour désenvaser et



Rue des Meulantais

réaménager celle-ci. Si le chantier a parfois semblé long, c'est notamment en raison des délais de validation et d'intervention de certains concessionnaires. Il arrive aujourd'hui à son terme.



Rue de la mairie

Cimetière : un lieu de recueillement mis en valeur !

Le colombarium a lui aussi fait l'objet d'aménagements. L'espace situé devant la structure funéraire a été revêtu de pavés en grès des Indes et un cheminement en grave naturelle permet désormais d'accéder plus facilement au colombarium et au Puits du Souvenir.

Au-delà de l'aspect pratique, ces aménagements renforcent le caractère sobre et apaisé de ce lieu de mémoire, afin d'offrir aux familles un espace propice au recueillement.



Aménagement du Colombarium du cimetière de Saint-Germain de la Grange

Prochainement

Installation de deux panneaux d'affichage numériques pour mieux pour informer.



Cœur d'Yvelines : ce que change la nouvelle présidence pour Saint-Germain de la Grange

Maire de Saint-Germain de la Grange depuis 1998, Bertrand Hauet connaît chaque évolution du territoire et de ses équilibres. Engagé de longue date dans la coopération entre communes, il a participé à la création de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines (CCCY) en 2004.

Aujourd'hui, alors que cette intercommunalité regroupe 31 communes, il en prend la présidence. Une responsabilité à une tout autre échelle, avec des décisions qui auront des impacts concrets pour notre commune.

Vous venez d'être élu à la tête de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines. Dans quel état d'esprit abordez-vous cette nouvelle responsabilité ?

Je suis enthousiaste. J'ai envie de redonner une dynamique à l'intercommunalité. Ces dernières années, j'ai pu ressentir une forme d'immobilisme. La meilleure façon d'y répondre, c'est de se retrouver les manches et d'avancer avec une vraie volonté d'action.

Lorsque vous avez participé à sa création en 2004, avec quelques communes seulement, quelle était l'ambition à ce moment-là ? Et avec le recul, comment regardez-vous le chemin parcouru ?

À l'époque, nous étions dans une démarche presque visionnaire. L'objectif était d'anticiper, de travailler ensemble et de porter des ambitions communes. Nous avons fait le choix d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique (FPU), avec l'idée de créer de la richesse pour financer les projets.

Les dix premières années ont été une réussite. Plusieurs équipements structurants ont vu le jour : la déchèterie de Villiers, l'aire d'accueil des gens du voyage à Beynes, la maison médicale à Neauphle. Nous avons aussi développé des services

utiles comme le relais petite enfance ou l'instruction des permis de construire.

Tout cela s'est fait sans augmenter la fiscalité des ménages. Nous avons su créer un bassin d'emplois cohérent, sans concurrence entre les communes. Ma plus grande fierté, c'est d'avoir su anticiper et saisir les opportunités, en choisissant notre trajectoire plutôt que de la subir.

Aujourd'hui, la CCCY regroupe 31 communes avec des réalités très différentes. Quelle vision portez-vous désormais pour ce territoire ?

Depuis 2014, la communauté s'est élargie avec l'arrivée de nombreuses communes. Le premier mandat a été consacré à apprendre à se connaître et à comprendre les besoins de chacun. Le mandat suivant devait être celui de l'action, mais il n'a pas été à la hauteur des ambitions initiales.

Aujourd'hui, l'enjeu est de retrouver une dynamique. Soit en construisant un projet commun fort avec des communes réellement engagées, soit en repensant l'organisation pour retrouver une cohérence. Je souhaite remettre au cœur de l'action l'aménagement du territoire, la création de richesse et le développement de services

visibles pour les habitants. Il faut aussi davantage associer les communes et leurs élus, pour plus de transparence et une dynamique réellement partagée.

Les grands sujets sont connus : préserver les espaces agricoles, accompagner des projets structurants comme celui de Grignon, développer la mobilité et répondre aux besoins en logement.

Quels sont les projets ou priorités que vous souhaitez porter en premier ?

La priorité, c'est de redonner une vision au territoire. Cela passe notamment par un schéma de cohérence territoriale, pour définir ce que l'on veut protéger, développer et organiser.

Il y a aussi le développement économique, les services à la population — notamment pour la petite enfance — et la mutualisation entre communes pour maîtriser les coûts. L'intercommunalité doit aussi accompagner les communes sur des sujets majeurs comme la transition énergétique.

Concrètement, qu'est-ce que cela va changer pour les habitants, et en particulier pour les Saint-Germainois ?

L'enjeu, c'est que les habitants voient concrètement les effets de



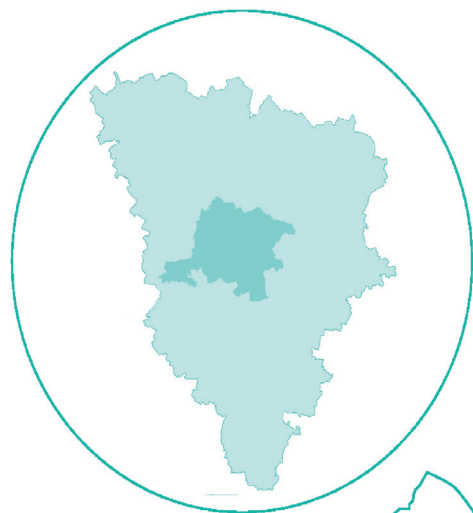
l'intercommunalité. Si nous utilisons la richesse du territoire de manière cohérente, nous pouvons renforcer et développer les services, de la petite enfance à la mobilité.

Cette nouvelle fonction s'ajoute à votre mandat de Maire. Comment envisagez-vous cet équilibre ?

Je me suis toujours concentré sur un nombre limité de responsabilités locales. Être à la fois Maire et président de l'intercommunalité est

cohérent, car les deux fonctions sont complémentaires.

Je peux m'appuyer sur ma connaissance du territoire, mais aussi sur une équipe solide, à la fois au sein de l'intercommunalité et au niveau municipal. Mon objectif reste le même : agir concrètement pour le territoire, sans autre ambition que celle de servir l'intérêt local.



Cœur d'Yvelines



EN BREF !

31 communes yvelinoises

22 800 hectares
dont **62%** de terres agricoles.

22% de forêts et espaces naturels, **16** de surfaces urbanisées

51 560 habitants en 2022, **+310** habitants par an en moyenne depuis 10 ans.

12 800 emplois en 2022, **+100** emplois en 5 ans

Cœur d'Yvelines est constituée des communes d'Auteuil, Autouillet, Bazoches-sur-Guyonne, Béhoust, Beynes, Boissy-sans-Avoir, Flexanville, Galluis, Gambais, Garancières, Gou

pillières, Grosrouvre, Jouars-Pontchartrain, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Mesnuls, Marcq, Mareil-le-Guyon, Méré, Millemont, Montfort l'Amaury, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, La Queue-lez-Yvelines, Saint-Germain de la Grange, Saint-Rémy-l'Honoré, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Thoiry, Vicq, Villiers-le-Mahieu,

Faunes sauvages

comprendre le rôle de la louveterie

Régulation de certaines espèces, prévention des risques, interventions à la demande des communes ou des exploitants agricoles... Le lieutenant de louveterie occupe un rôle souvent méconnu dans la gestion de la faune sauvage. Christian Wilmsen, lieutenant de louveterie sur notre secteur, revient sur ses missions et les bons réflexes à adopter face à la faune sauvage.

Entretien avec Christian Wilmsen, lieutenant de louveterie dans les Yvelines.



Quel est le rôle d'un lieutenant de louveterie ?

Le lieutenant de louveterie est un bénévole nommé par le préfet pour une durée de cinq ans renouvelable. Il apporte son expertise sur la faune sauvage et peut participer, lorsque cela est nécessaire, à des opérations de régulation ou à des battues administratives.

Il intervient notamment lorsque certaines espèces causent des dégâts aux cultures ou aux élevages, ou lorsqu'elles peuvent représenter un risque pour la sécurité publique. Il s'agit du seul agent de l'État exerçant ses fonctions à titre bénévole.

Les Yvelines comptent actuellement neuf lieutenants de louveterie.

Un rôle sur le territoire

Sur le terrain, la mission principale consiste à favoriser une cohabitation équilibrée entre la faune sauvage et les activités humaines. Les interventions se font à la demande des collectivités ou des exploitants agricoles, en cas de dégâts ou de situations à risque.

Missions et interventions

Le premier niveau d'action consiste à conseiller et à accompagner les acteurs locaux dans la mise en place de solutions de protection, comme les clôtures électriques.

Sous l'autorité du préfet, les lieutenants de louveterie participent également à la régulation des espèces susceptibles d'occasionner

des dégâts. En lien avec la Direction départementale des territoires (DDT) et les communes, ils peuvent encadrer des opérations administratives décidées par l'État, notamment pour des raisons de sécurité publique ou de protection des cultures.

La régulation du sanglier est strictement encadrée par la réglementation préfectorale et instruite par la DDT. Les interventions sont réalisées par des chasseurs habilités ou, dans certains cas, par les lieutenants de louveterie. Les tirs ne sont autorisés que de jour, dans un créneau défini autour du lever et du coucher du soleil.

Les tirs d'été, autorisés entre le printemps et la mi-août, permettent de limiter les dégâts agricoles. Ils sont effectués à l'affût ou à l'approche par des chasseurs agréés.

Espèces concernées

Dans le secteur, les interventions concernent principalement les sangliers et les chevreuils. Des actions ponctuelles peuvent également avoir lieu pour des fouines dans les habitations. La présence de ragondins est également observée, notamment dans le ru Maldroit, en raison des risques sanitaires qu'ils peuvent représenter, dont la leptospirose.

Évolution de la faune sauvage

Une augmentation importante de la population de sangliers est constatée depuis plusieurs années. Ce phénomène est notamment lié à des conditions climatiques plus favorables. Les laies peuvent désormais avoir plus d'une portée par an, avec des portées comprises entre six et douze petits.

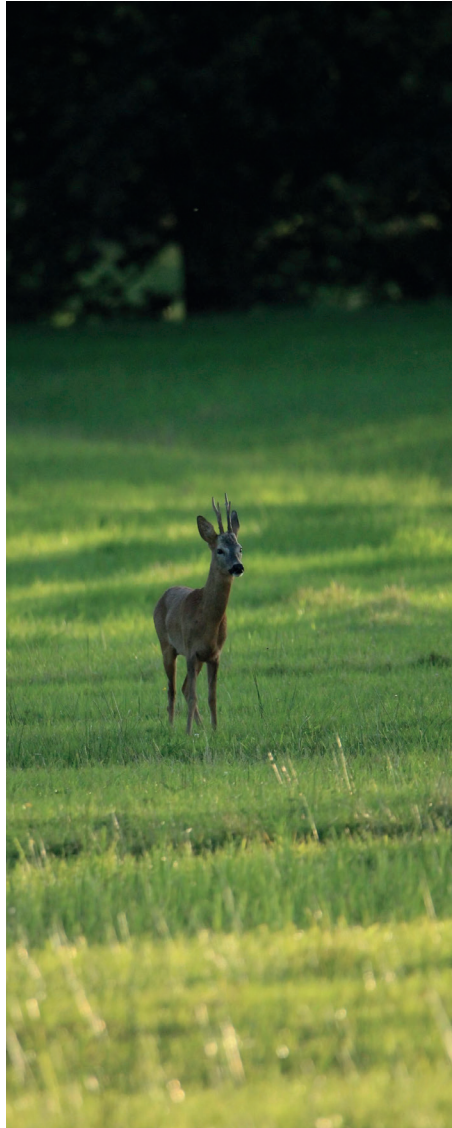
Sollicitation des habitants

En cas de dégâts sur les cultures ou dans les communes, les habitants sont invités à contacter la mairie, qui sollicitera le lieutenant de louveterie si nécessaire.

Pour les nuisibles présents dans les habitations, il convient de contacter l'association des piégeurs compétente.

Message de prévention

Face à l'augmentation de la présence de sangliers dans les Yvelines, il est recommandé de privilégier les mesures de protection, notamment la pose de clôtures adaptées. Le recours à la louveterie intervient en complément, lorsque ces mesures ne suffisent pas.



Pourquoi en parler ?

Récemment, deux sangliers morts ont été découverts sur le territoire communal. Alertée par un habitant, la mairie a sollicité le lieutenant de louveterie afin de constater la situation. Son intervention a notamment permis d'établir que les animaux avaient été abattus par arme à feu.

Contrairement à certaines idées reçues, le lieutenant de louveterie n'est pas chargé de l'enlèvement des animaux. Cette mission relève du service d'équarrissage, sollicité par la mairie conformément à la procédure en vigueur.

Avant l'intervention de ce service, les animaux ont été déplacés sur une parcelle agricole cultivée sans que la mairie en soit avertie. N'ayant pu être localisés, ils n'ont pu être pris en charge et se sont finalement décomposés sur place, occasionnant des nuisances (olfactives et environnementales) qui auraient pu être évitées.

Ce cas rappelle l'importance de signaler toute découverte d'un animal sauvage à la mairie et de ne jamais le déplacer. Il souligne également le rôle du lieutenant de louveterie, dont les missions restent souvent méconnues du grand public.

Que faire en cas de découverte d'un animal sauvage ?

Animal blessé ou mort

Contactez la mairie, qui contactera le lieutenant de louveterie, habilité à intervenir si nécessaire, ou sollicitera le service d'équarrissage

Chevreuil égaré

Contactez l'Unité Risques animaliers de la brigade des sapeurs-pompiers, qui se chargera de sa capture et de sa remise en liberté.

Comportements à adopter

En cas de rencontre avec un sanglier, il est recommandé de faire du bruit pour l'éloigner et d'éviter tout contact. Une vigilance particulière est nécessaire en présence de marcassins, les femelles pouvant défendre leurs petits.

Sites utiles

- Demande d'intervention des lieutenants de louveterie (via la DDT) : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ddt78-demande-intervention-louveterie>
- Petit gibier : Association des Piégeurs Agréés des Yvelines (APAY) : <https://apay-yvelines.onlc.fr/>

Prochainement

Écuroducs : protégeons nos écureuils

Trois espèces à surveiller, trois gestes pour protéger notre santé et notre environnement

Chenilles processionnaires, frelons asiatiques, moustiques tigres... Ces espèces sont durablement présentes sur notre territoire et font désormais partie de notre quotidien. Elles représentent un risque pour la santé, les animaux ou la biodiversité. Mieux les identifier, adopter les bons gestes et signaler leur présence permet d'agir collectivement pour le bien-être de tous.

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Processionnaires du pin



Processionnaires du chêne

Mieux vaut les observer... de loin

À la fin de l'hiver et au début du printemps, les chenilles processionnaires quittent leur nid installé dans les pins ou les chênes pour rejoindre le sol. C'est à ce moment que l'on peut les voir se déplacer en file indienne, d'où leur nom.

Le risque vient de leurs poils urticants. Très légers, ils peuvent être dispersés par le vent et provoquer des irritations de la peau, des yeux ou des voies respiratoires. Les chiens y sont particulièrement sensibles : un simple contact avec le museau ou la langue peut nécessiter une prise en charge vétérinaire rapide.

Adopter les bons réflexes

- Ne vous approchez pas des nids, ni des chenilles.
- Tenez les enfants et les animaux à distance.
- Signalez leur présence à la mairie ou sur la plateforme nationale *Signalement Chenilles*.
- Ne tentez pas de retirer un nid par vous-même.

Astuce : fabriquez votre écopiège

L'écopiège permet d'intercepter les chenilles lorsqu'elles descendent du tronc avant de s'enfouir dans le sol. et de se transformer en papillon.

Le principe est simple : un collier est installé autour du tronc et dirige les chenilles vers un sac collecteur rempli de terre. Elles y poursuivent naturellement leur descente sans pouvoir terminer leur cycle de développement.

Le matériel :

- une bande de mousse ou de bâche souple,
- un morceau de tube ou de gouttière,
- et un sac résistant contenant de la terre.

Période :

À installer entre janvier et mars.

Quelques ressources utiles

- Plateforme nationale de signalement ou application mobile : <https://signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr/>
- Informations et prévention de l'Observatoire des chenilles processionnaires : <https://chenille-risque.info/>

LES FRELONS "ASIATIQUES"

Mieux vaut prévenir que guérir

Le frelon asiatique, renommé "frelon à pattes jaunes" se déploie toujours un peu plus sur notre territoire. Au-delà de la gêne qu'il peut représenter, il constitue une menace importante pour les abeilles et plus largement pour la biodiversité.

Un frelon isolé n'est pas particulièrement agressif. En revanche, un nid peut abriter plusieurs milliers d'individus qui le défendront s'ils se sentent menacés.

Adopter les bons réflexes

- Gardez vos distances si vous découvrez un nid.
- Informez rapidement la mairie s'il se trouve dans un lieu public.
- Faites intervenir une entreprise spécialisée s'il est localisé sur votre propriété.

- Ne tentez jamais de détruire un nid vous-même.

Astuce : fabriquer un piège à reines fondatrices

Au début du printemps, les reines fondatrices recherchent un endroit où construire leur nid. C'est la période la plus efficace pour installer un piège.

Le matériel :

Une simple bouteille plastique peut faire l'affaire.

L'appât à mélanger :

- 1/3 de bière brune ;
- 1/3 de vin blanc (qui limite l'attraction des abeilles) ;
- 1/3 de sirop de fruits rouges.

Vérifiez régulièrement le piège et retirez-le dès la fin du printemps afin de préserver les autres insectes.



Frelon à pattes jaunes

Quelques ressources utiles

- Informations et prévention de l'Observatoire des frelons à pattes jaunes : <https://fredon.fr/sante-humaine/frelon-pattes-jaunes>

LES MOUSTIQUES TIGRES



Moustique tigre

Le meilleur piège reste l'absence d'eau stagnante

Contrairement à ce que l'on imagine souvent, le moustique tigre ne se développe pas uniquement dans les mares ou les rivières. Quelques centimètres d'eau suffisent : une coupelle sous un pot de fleurs, une gouttière mal entretenue ou un seau oublié peuvent devenir des lieux de ponte.

Le premier moyen de lutte consiste donc à supprimer ces petites réserves d'eau autour de la maison ou à renouveler l'eau tous les jours si vous accueillez d'autres petits animaux en quête d'un point d'eau rafraîchissant.

Adopter les bons réflexes

- Videz régulièrement les coupelles, seaux et arrosoirs.
- Nettoyez les gouttières.
- Couvrez les récupérateurs d'eau de pluie.
- Entretenez les extérieurs.

Astuce : fabriquez votre piège maison

Vous pouvez également installer un piège artisanal pour capturer les moustiques adultes.

Au moyen d'une bouteille plastique, préparez un mélange composé d'eau

tiède, de sucre brun et de levure de boulanger. Le gaz carbonique produit naturellement par la fermentation attire les moustiques qui restent piégés dans la bouteille.

Ce dispositif peut compléter les gestes de prévention, mais il ne remplacera jamais l'élimination des eaux stagnantes.

Quelques ressources utiles

- Informations, prévention et guide pratique pour limiter la ponte des œufs, à télécharger : <https://fredon.fr/sante-humaine/moustique-tigre>

Jeunes, famille, seniors : les services à connaître

Recensement citoyen, inscriptions scolaires, téléassistance, portage de repas...
Retrouvez les informations utiles et les services disponibles pour les habitants de la commune.

JE GRANDIS

Recensement citoyen : une étape obligatoire dès 16 ans

À partir de 16 ans, le recensement citoyen est une démarche obligatoire. Il permet notamment de pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté.

Pour vous faire recenser, rendez-vous en mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.

Attention à ne pas confondre avec le recensement de la population, organisé tous les cinq ans.

Inscriptions scolaires : anticipez la rentrée

Vous venez d'emménager sur la commune ? Votre enfant est né en 2023 ? Inscrivez-le dès à présent pour la rentrée de septembre 2026. Les formulaires d'inscriptions sont disponibles sur le site de la commune (sgdlg.fr, rubrique Jeunesse > Scolaire) ou directement en mairie.

Deux écoles, une seule direction

À la rentrée 2026-2027, les écoles maternelle et élémentaire fusionneront **administrativement** pour devenir l'école primaire Jules Gohard.

Ce qui change

- Une seule direction, de la Petite Section au CM2.
- Une meilleure continuité pédagogique

Ce qui ne change pas

- Les élèves restent dans les locaux actuels.
- Les classes, les enseignements et les niveaux sont maintenus.



J'AI BESOIN D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Rester chez soi en toute sérénité : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Vous avez plus de 60 ans, êtes en situation de handicap ou aidant ? L'APA est une aide financière accordée par le département pour favoriser le maintien à domicile.

Contactez : Allô Autonomie au 0 801 801 100 (appel gratuit)
Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30, le vendredi jusqu'à 16 h 30.

Une assistance à portée de main, 24h/24

La commune propose un service de téléassistance en partenariat avec le département des Yvelines et la société Tunstall-Vitaris. Grâce à un émetteur portatif, vous pouvez alerter une plateforme disponible 24h/24, qui déclenche une intervention adaptée. Renseignements et inscription auprès de la mairie.



Des repas directement livrés chez vous à prix préférentiel

La commune a signé une convention avec la société Saveurs et Vie pour la livraison de repas à domicile. Les habitants bénéficient d'une remise de 5 %.

Inscriptions

- par téléphone au 01 41 733 733
- ou sur www.saveursetvie.fr

Faites vos courses sans vous déplacer

Le G20 de Beynes vous livre à domicile grâce à un partenariat avec la mairie.

Transmettez votre liste à la mairie (courriel, téléphone ou sur place) le lundi matin pour une livraison le mercredi.

Montant minimum de commande : 50 €.

LE CARNET

Félicitations aux heureux parents de

Elya JULIEN née le 09/01/2026
Austin GILMAN né le 25/02/2026
Clelia RABAINI née le 03/04/2026
Théo CASTEUBLE né le 25/04/2026
Yasmine MFOUSSIE NCHIMOUN née le 31/05/2026

Ils se sont dit "OUI"

M. Alexandre TOUCHARD et Mme Chi TRAN le 04/04/2026

Sincères condoléances aux familles de

Yannick COQUIN décédé le 18/03/2026
Giovanni BAGAGLI décédé le 28/04/2026
Michel PATHERON décédé le 16/05/2026
Robert DROUY décédé le 12/06/2026
Charles BAIL décédé le 19/06/2026

AFAC

Une nouvelle dynamique au coeur de village

Créée en 1991 pour animer la vie locale, l'Association pour la Fête et les Activités Culturelles (AFAC) ouvre un nouveau chapitre de son histoire. Avec une équipe renouvelée et des missions élargies, l'association souhaite renforcer son soutien aux associations du village tout en continuant à proposer des événements fédérateurs pour les habitants.

Un nouveau souffle pour l'AFAC

Acteur incontournable depuis plus de trente-cinq ans, l'AFAC entame aujourd'hui une nouvelle étape de son histoire. Avec l'élection d'Emmanuel Lenoir à sa présidence en décembre 2025, l'association affirme une ambition renouvelée : renforcer son rôle au service des habitants et des associations qui font vivre notre commune.

Cette évolution s'inscrit dans la continuité de ce qui fait la richesse de Saint-Germain de la Grange : un tissu associatif particulièrement dynamique, souvent envié par les communes voisines. En renforçant la coopération entre les associations, en soutenant leurs actions et en développant des projets fédérateurs, l'AFAC souhaite contribuer à préserver et développer cette vitalité locale.



Association pour la fête et les activités culturelles de Saint-Germain de la Grange

Soutenir et fédérer les associations

Créée en 1991 pour organiser la fête du village et des événements culturels, l'AFAC élargit désormais son champ d'action. Lors de son assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2026, ses statuts ont évolué afin de lui permettre d'accompagner davantage les initiatives locales, de soutenir les associations dans leurs projets et de favoriser les synergies entre les différents acteurs de la vie associative.



Une année riche en rendez-vous

Cette nouvelle dynamique se traduira également par de nombreux rendez-vous ouverts à tous.

Faire vivre le village ensemble

Pour mener à bien ces projets, l'AFAC souhaite également élargir son équipe de bénévoles. Que ce soit pour participer à l'organisation d'un événement, apporter ponctuellement un coup de main ou s'investir plus durablement dans la vie associative, chacun peut trouver sa place et contribuer à faire vivre cette dynamique collective.



Pour en savoir plus ou rejoindre l'aventure, contactez l'AFAC : afac.evenements78@gmail.com

Une équipe renouvelée

Président :
Emmanuel Lenoir

Vice-présidente :
Gwenaëlle Fremyet

Vice-président :
Frédéric Dupuy

Trésorière :
Ilona Bourjac

Secrétaire :
Valérie Poulain

2026 : Les temps forts de notre village

La vie d'un village se construit au fil des rendez-vous qui y rassemblent ses habitants. Derrière chacun d'eux, il y a des associations, des bénévoles, des enseignants, des élus et de nombreux habitants qui donnent de leur temps pour faire vivre notre commune.

Les premiers mois de l'année ont déjà été marqués par de nombreux événements. D'autres viendront prolonger cette dynamique jusqu'à la fin de l'année. Cette double page vous propose de retrouver les principaux rendez-vous de 2026, ceux qui ont déjà rythmé la vie de notre village... et ceux qui restent à partager.

Si vous avez envie de vous investir, ponctuellement ou plus régulièrement, les associations de Saint-Germain de la Grange seront heureuses d'accueillir de nouveaux bénévoles. Il n'est pas nécessaire de disposer de beaucoup de temps : quelques heures, une compétence ou un simple coup de main peuvent déjà faire la différence.

Janvier 2026

- **22** : Ferme du Bout des Prés, Cernay-la-Ville | Club de l'Âge d'Or
- **29** : Vœux du Maire | Mairie

Février 2026

- **6** : Loto | La Caisse des écoles
- **7** : Théâtre Le Cochon d'Inde au Théâtre des Nouveautés | Club de l'Âge d'Or
- **14** : Soirée bourguignonne | La Grange animée
- **15** : Atelier mosaïque participatif – Portrait d'Alexandre Dumas | Les Grands'joie



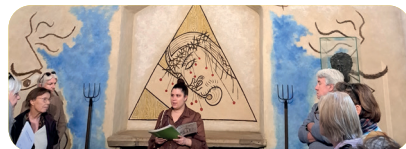
Mars 2026

- **12** : Visite de l'Hôtel de la Marine et de la collection Al Thani | Club de l'Âge d'Or
- **14** : Portes ouvertes | IDÉE Collège
- **14 et 15** : Stage de chant | Compagnie L'aube du soir
- **15** : Élections municipales | Mairie
- **29** : Création d'un hôtel à insectes | La Grange animée



Avril 2026

- **6** : Quêtes des œufs | Les Grands'joie
- **9** : Milly-la-Forêt, Soisy-sur-École | Club de l'Âge d'Or
- **11** : Journée Climat : Ici la terre nous parle ! | La Grange animée et l'AMAP Plaine de Goûts.



ICI LA TERRE NOUS PARLE!

Classe en biodiversité, premiers 10 temps d'écouter notre terre!

Au cœur du village

Mai 2026

- **1-8** : Voyage en Irlande | Club de l'Âge d'Or
- **8** : Cérémonie du 8 mai | Mairie
- **24** : Course pédestre La Grange Boucle | La Grange animée
- **28** : Jardins et Musée Albert-Kahn | Club de l'Âge d'Or



Juin 2026

- **6** : Férias | Les Grands'joie
- **12** : Fête de l'école
- **13** : Répar'Café
- **13** : Les Sorties de Grange | AFAC
- **20** : Fête de la Musique | La Grange animée
- **20** : Conférence sur la maladie d'Alzheimer | Association France Alzheimer Yvelines
- **26** : Bal des CM2



Juillet 2026

- **19** : Diffusion de la Finale de la Coupe du Monde (en plein air) | AFAC

Août 2026

- **29** : Fête du Village | AFAC (cf. 4^e de couverture).

Septembre 2026

- **12** : Forum des associations | AFAC
- **26** : Marché fermier | AMAP Plaine de Goûts



Novembre 2026

- **14** : Théâtre La Cage aux Folles | Le Club de l'Âge d'Or
- **21** : Soirée Beaujolais nouveau | AFAC
- **27** : Déjeuner dansant à Marcq | Club de l'Âge d'Or

Décembre 2026

- **5** : Marché de Noël | AFAC
- **12** : Théâtre Un succès fou | Le Club de l'Âge d'Or

Octobre 2026

- **3** : Octobre Rose | AFAC
- **10 et 11** : Week-end Médiéval IV^e Édition | IDÉE Collège
- **23** : Visite des ateliers et du musée Bohin | Club de l'Âge d'Or
- **31** : Soirée Halloween | Les Grands'joie



Ce calendrier est proposé par la municipalité et les associations de notre village. Des événements peuvent être ajoutés ou modifiés en cours d'année. Restez connectés !

La Fête du village

SAMEDI
29.08
2026

Entrée libre
DE 11H À MINUIT



CONCERT EXCLUSIF
AVEC STEEL YOUNG

DÎNER SUR

RÉSERVATION



RESTAURATION
SNACK & BOISSON SUR PLACE



JEUX & ANIMATIONS
POUR PETITS ET GRANDS

